

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
ALPES MARITIMES  
CANTARON**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2212- 02

L'an deux mille vingt et deux, le quinze décembre à 19 heures 15  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)  
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur  
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 9+4 proc  
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Fabienne GALLI – Chantal  
BARBIER – Patrice MARTIN – Philippe ALLEGRINI – Eliane CALDEI-VIDAL  
– Jean-Marc BLANIC – Christian DI MARTINO

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE – Michel  
CORSINI – Béatrice ROZIER  
Absente : Karine FAGES  
Secrétaire : Fabienne GALLI

**Objet : Demande de subventions  
Pour l'acquisition du hangar de la Gare  
Et terrain**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la redynamisation du secteur de la Gare de Cantaron, il convient d'acquérir le hangar voisin du bâtiment voyageur appartenant à la SNCF cadastré section A n°1242 en partie pour une emprise de 175 m2 représentant le hangar et son terrain attenant cadastré section AA n°32 en partie pour une emprise de 135 m2.

Les abords de la Gare, le long de la ligne ferroviaire Nice-Breil, sont dans un secteur excentré aujourd'hui démunie de toutes activités, d'où fréquemment vecteur d'incivilités et de nuisances diverses. Par ailleurs, la situation de ce bien est stratégique car très bien desservi par la route et le rail et son potentiel très intéressant à l'entrée du Village.

Il est donc devenu urgent et nécessaire pour la commune de CANTARON d'acquérir ce hangar désaffecté à la SNCF afin d'y créer un lieu de vie et ainsi contribuer à sécuriser le site.

Après de nombreux échanges avec SNCF IMMOBILIER sur les conditions de vente, les modalités ont été fixées. Après consultation, le service de France-Domaine a rendu suivant avis du 26 juillet 2022, son évaluation pour le hangar et le terrain pour un montant de 68 594 € prenant en compte la vétusté du bâtiment.

Acceptant l'évaluation de France-Domaine, il est nécessaire de demander des aides financières auprès des partenaires financiers suivants pour un montant de l'acquisition fixé à 68 594 €.

Le Département pourrait participer à hauteur de 50 %.....soit 34 297.00 €

La Région au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) – 2<sup>ème</sup> génération pourrait participer à hauteur de 30 % .....soit 20 578 .00 €

Autofinancement à hauteur de 20 %.....soit 13 719.00 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **ACCEPTE** le projet d'acquisition du hangar de la Gare et son terrain attenant
- **ACCEPTE** le plan de financement mentionné ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à la bonne exécution de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme

Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 16/12/2022  
Qualité : Maire